

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 21 mai 2021	N° 2021-303

Convocation du 12 mai 2021

Aujourd'hui vendredi 21 mai 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Claudine BICHET à Mme Fannie LE BOULANGER
Mme Céline PAPIN à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Olivier CAZAUX de 14h30 à 15h50 et à partir de 16h45
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS de 13h15 à 16h
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS de 14h30 à 15h30
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 13h28
M. Jean-François EGRON à M. Alexandre RUBIO de 12h à 14h30
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF de 10h30 à 11h40 et de 14h30 à 15h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 16h10
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 16h45
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 13h15
MM. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h25
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI jusqu'à 10h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Eva MILLIER de 10h30 à 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h55
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h15
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PESCHINA à partir de 17h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 16h24
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT de 11h45 à 15h50
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL à partir de 16h56
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 13h à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h30
M. Jacques MANGON à Mme Christine BONNEFOY de 11h40 à 14h30
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h16
M. Guillaume MARI à Mme Nadia SAADI à partir de 12h20
M. Thierry MILLET à Mme Karine ROUX-LABAT de 12h55 à 14h30
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 16h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 13h15

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h15
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir
de 13h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stéphanie ANFRAY à
partir de 16h05
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h et à
partir de 16h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 21 mai 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de la nature	N° 2021-303

Université de Bordeaux - Plan d'action Biodiver'Cité 2021-2026 - Convention de recherche et développement partagés - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole développe depuis 2017 la stratégie Biodiver'Cité (délibération 2017-313 du 19 mai 2017). 4 axes de travail ont été développés entre 2017 et 2020 : amélioration de la connaissance, mise en œuvre de la doctrine Eviter-réduire-compenser, traduction et suivi des enjeux écologiques et médiation / communication autour de la démarche. Cette première étape a fourni des résultats riches et importants.

C'est sur cette base de travail qu'un **plan d'actions pluri annuel 2021 - 2026** a été développé. Il comprend 29 actions détaillées en 59 fiches opérationnelles et s'organise autour de **4 axes** :

- connaître et suivre l'état de la biodiversité,
- préserver et restaurer les milieux naturels du territoire,
- faire de la nature urbaine un élément de la trame verte et bleue et un support à la préservation des écosystèmes,
- sensibiliser le grand public, les acteurs et les élus.

Ce plan d'action a été voté en conseil de Bordeaux Métropole du 29 janvier 2021 (délibération 2021-64).

La mise en œuvre de certaines actions innovantes s'appuie nécessairement sur des partenariats de recherche avec les acteurs du territoire. Il est proposé de s'appuyer sur un groupement de laboratoires universitaires et d'organismes de recherche :

- l'Université de Bordeaux au travers notamment du laboratoire de recherche Biodiversité, Gènes et Communautés, ci-après nommé UBx,
- l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, ci-après nommé INRAE,
- Bordeaux sciences-agro, ci-après nommé BSA,
- La société I-Sea, ci-après nommée I-Sea.

Le groupement aura pour missions de contribuer aux axes 1, 2 et 3 du plan d'action Biodiver'Cité.

Ce faisant, le groupement de recherche aura à accomplir les actions suivantes, définies dans la convention ci jointe en annexe :

➔ **Suivi de la biodiversité et des pressions qui pèsent sur elle**

Ce volet vise à poursuivre l'amélioration de la connaissance sur les espèces et les milieux naturels de la Métropole et d'améliorer notre compréhension des effets de pressions qui pèsent sur cette biodiversité (urbanisation, pollution, espèces exotiques et envahissantes) :

- **Action 1** : Suivi et modélisation de la biodiversité faunistique terrestre
- **Action 2** : Suivi des habitats et communautés aquatiques et étude des effets de la pollution lumineuse et chimique sur ces communautés
- **Action 3** : Approches pédologiques pour la caractérisation des zones humides et des pressions pesant sur la biodiversité
- **Action 4** : Suivi des végétations d'Olives par télédétection et définition d'outils opérationnels en appui à la gestion du site
- **Action 5** : Etat des lieux et restauration des trames

→ Biodiversité et politiques publiques

Ce volet s'intéresse à la traduction des enjeux de biodiversité dans les politiques publiques (et notamment au travers du PLU) et à l'acceptabilité de la prise en compte de ces enjeux par les citoyens :

- **Action 6** : Services écologiques et planification pour la conservation
- **Action 7** : Expérimentations politiques et citoyennes pour la biodiversité

→ Trames vertes urbaines

Ce volet s'intéresse à la localisation des trames vertes en ville et à la valorisation des petits espaces de nature et notamment les jardins des particuliers :

Action 8 : Cartographie des espaces interstitiels en milieu urbain

Ce programme d'actions est mis en œuvre sur une durée totale de 60 mois avec des rendus et livrables intermédiaires, conformément à la convention de recherche et de développement annexée à la présente délibération.

Il est cofinancé par le groupement de recherche et est fixé à un montant global de **2 083 773 € HT**. La proposition de répartition prévisionnelle de financement de cette convention de recherche et de développement partagés est la suivante (cf. annexe 1 de la convention) :

- pour l'UBx, un montant de 115 932 € (part d'autofinancement), soit 5,6 % du total du Programme ;
- pour l'INRAE, un montant de 739 700 € (part d'autofinancement), soit 35,5 % du total du Programme ;
- pour BSA, un montant de 55 578 € (part d'autofinancement), soit 2,7 % du total du Programme ;
- pour i-Sea, un montant de 22 011 € (part d'autofinancement), soit 1,1 % du total du Programme ;
- pour le CNRS, un montant de 27 749 € (part d'autofinancement), soit 1,3 % du total du Programme ;
- Pour Bordeaux Métropole, un montant de 1 122 803 € (part d'autofinancement), soit 53,9 % du total du Programme.

Établissement partenaire	Total à verser par Bordeaux Métropole	2021 A la signature de la convention	2022 Au 01/01/2022	2023 Au 01/01/2023	2024 Au 01/01/2024	2025 Au 01/01/2025	2026 Au 01/01/2026
UBx	269 795 €	16 275 €	85 335 €	45 245 €	68 165 €	36 775 €	18 000 €
		6,0 %	31,6 %	16,8 %	25,3 %	13,6 %	6,7 %
INRAE	408 146 €	53 190 €	108 662 €	162 090 €	83 798 €	406 €	0 €

		13,0 %	26,6 %	39,7 %	20,5 %	0,1 %	0 %
BSA	238 962 €	19 298 €	86 709 €	76 910 €	52 350 €	2 250 €	1 445 €
		8,1 %	36,3 %	32,2 %	21,9 %	0,9 %	0,6 %
i-Sea	205 900 €	41 180 €	71 600 €	67 800 €	8 020 €	15 900 €	1 400 €
		20,0 %	34,8 %	32,9 %	3,9 %	7,7 %	0,7 %
Total à verser par Bordeaux Métropole	1 122 803 €	129 943 €	352 306 €	352 045 €	212 333 €	55 331 €	20 845 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L.123-3 et D.123-2 et suivants du Code de l'éducation définissant les missions de l'Université, notamment la recherche scientifique et technologique,

VU l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU l'ordonnance n° 2015-899 relative aux marchés publics, notamment l'article 14 alinéa 3,

VU la délibération du conseil de Métropole n°2021-64 du 29 janvier 2021 portant sur la stratégie Biodiver'Cité et son plan d'action 2021 – 2026,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE pour mettre en œuvre le plan d'action Biodiver'Cité 2021 - 2026, il est nécessaire pour Bordeaux Métropole de s'appuyer sur des méthodes scientifiques innovantes permettant d'identifier et de caractériser les enjeux de biodiversité à l'échelle de son territoire,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur Le Président à signer la convention de recherche et de développement avec le groupement.

Article 2 : d'attribuer une subvention de 129 943 € en faveur du groupement au titre du projet Biodiver'Cité sur l'exercice 2021.

Article 3 : sous réserve des crédits inscrits au budget de l'exercice 2022, d'attribuer une subvention de 352 306 € en faveur du groupement au titre du projet Biodiver'Cité.

Article 4 : sous réserve des crédits inscrits au budget de l'exercice 2023, d'attribuer une subvention de 352 045 € en faveur du groupement au titre du projet Biodiver'Cité.

Article 5 : sous réserve des crédits inscrits au budget de l'exercice 2024, d'attribuer une subvention de 212 333 € en faveur du groupement au titre du projet Biodiver'Cité.

Article 6 : sous réserve des crédits inscrits au budget de l'exercice 2025, d'attribuer une subvention de 55 331 € en faveur du groupement au titre du projet Biodiver'Cité.

Article 7 : sous réserve des crédits inscrits au budget de l'exercice 2026, d'attribuer une subvention de 20 845 € en faveur du groupement au titre du projet Biodiver'Cité.

Article 8 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents à la mise en

œuvre de cette convention.

Article 9 : d'imputer les dépenses correspondantes au budget principal des exercices concernés en section d'investissement, chapitre 20, article 2031, fonction 76

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 mai 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MAI 2021	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 31 MAI 2021	 Monsieur Patrick PAPADATO